



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 1 juin 2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 017-200041689-20260601-CC2026_111-DE



Objet : Renouvellement des membres publics du Groupe d'Action Local (GAL) des Vals de Saintonge - Volet territorial des fonds européens 21-27

Numéro de délibération : CC2026_111

L'an deux mille vingt six, le un juin, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Vanessa BOUTHIER, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Loëtitia PELLIER, Guillaume BORDRON, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, François ROUSSELOT, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPRez, Remi MARBOEUF, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Bruno POMMIER, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Mathilde MAINGUENAUD, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Sylvain ALBRECHT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Antony MATTIUZZO, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROLLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Stéphane CHEDOUTEAUD
Jean-Jacques MENAGER donne pouvoir à Loëtitia PELLIER
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Denis PETONNET donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE

Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE
Didier DAUNIZEAU donne pouvoir à Christelle BERNARD
Patrice FOUCHER donne pouvoir à Géraldine DUPAS

Absents :

Cédric TRANQUARD, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Vincent GINDRAU, Thierry BROSSARD, Sophie BELLEBEAU, Annie HILLAIRET, Thierry GIRAUD, Frederic RASSE, Sylviane DORNAT, Philippe MERCIER

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139
Quorum : 70
Présents : 118
Votants : 127
Pouvoirs : 9

Publication (affichage) ou notification du :

Renouvellement des membres publics du Groupe d'Action Local (GAL) des Vals de Saintonge - Volet territorial des fonds européens 21-27

Vu la délibération n°CC2022_094 du conseil communautaire en date du 13 juin 2022 approuvant la stratégie de développement local déposée pour la période de programmation européenne 2021-2027,

Vu la délibération n°CC2023_029 du conseil communautaire en date du 3 avril 2023 déterminant les membres du groupe d'intérêt public du Groupe d'action local (GAL) des Vals de Saintonge pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027,

Vu la stratégie territoriale 2021-2027 sur laquelle le territoire des Vals de Saintonge a été retenu, intitulée : capitaliser une dynamique rurale et durable au service des nouvelles attentes des habitants et des entreprises,

Vu le montant de 2 430 090 € réparti comme suit : FEDER (1 391 863 €) + LEADER (1 038 227 €) et structuré en 4 objectifs prioritaires :

- renforcer les services publics et l'égalité des chances,
- créer des richesses,
- renforcer l'attractivité du territoire,
- contribuer à la transition écologique.

Considérant la nécessité de composer un Groupe d'action local (GAL) pour :

- renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations,
- élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection,
- préparer et publier des appels à propositions le cas échéant,
- sélectionner des opérations, déterminer le montant du soutien et soumettre les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation (de 1 à 3 réunions par an),
- assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie,
- évaluer la mise en œuvre de la stratégie.

Le cadre réglementaire pour constituer le Groupe d'action local (GAL) est le suivant :

- 15 membres avec voie délibérative (15 titulaires / 15 suppléants)
- collège privé : 8 membres (53,33 %)
- groupe d'intérêt public : 7 membres (46,67 %)
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant par structure
- le département de Charente-Maritime est obligatoirement membre avec droit de vote
- la présidente de Vals de Saintonge Communauté est présidente de droit du GAL (cf règlement intérieur du GAL – I)
- la région Nouvelle-Aquitaine est invitée sans droit de vote

Considérant les règles relatives à la composition du collège public du GAL :

- les membres représentants le groupe d'intérêt public précédemment désignés sont maintenus dans leurs fonctions au sein du GAL dès lors qu'ils conservent leur qualité de conseillers communautaires délégués,
- en cas de cessation de cette qualité, ou de souhait exprimé par un membre de mettre fin à sa participation au GAL, il appartient au conseil communautaire de pourvoir à son remplacement,

- les membres appelés à siéger au titre du groupe d'intérêt public à être des conseillers communautaires délégués,
- toute nouvelle désignation intervient dans le respect des équilibres de représentation fixés dans le cadre réglementaire du GAL.

Considérant, dès lors, la nécessité d'actualiser la composition du groupe d'intérêt public du GAL suite aux élections municipales et communautaires de 2026,

La présidente fait appel à candidature. Sur sa proposition, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour la désignation des membres du GAL.

En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver et d'arrêter la liste des membres du groupe d'intérêt public pour siéger au GAL, comme suit :

Titulaire	Suppléant
Françoise MESNARD (présidente de droit)	Michel PELLETIER
Christine VERNON	Ornella TACHE
Jacky RAUD	Corinne ETOURNEAU
Cyril CHAPPET	Michel LALAIZON
Pierre DENECHERE	Annie HILLAIRET
Julien GOURRAUD	Frédéric EMARD

- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 127
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
 Le 3 juin 2026

Le secrétaire de séance,
 Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
 Françoise MESNARD


